



Conseil des arts du Canada  
Canada Council for the Arts

## SERVICE DES PRIX ET DOTATIONS

### Programme Killam du Conseil des arts du Canada : Prix Killam

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> pour présenter une candidature à ce prix :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>Lignes directrices relatives aux mises en candidature</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats admissibles, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de mise en candidature, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (Partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections du <b>formulaire</b> et inclus toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Date limite

**Le 15 juin 2012**

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre dossier de candidature, accompagné de toute la documentation requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Le Conseil des arts n'accepte pas les dossiers de candidature incomplets, envoyés après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

### Renseignements supplémentaires

**Luiza Pereira**, agente de programme

Prix et dotations

Conseil des arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

killam@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

ATS : 1-866-585-5559

PRG16aF 03-12

## LIGNES DIRECTRICES

<p><b>Objectifs du programme</b></p>	<p>« Mon but, en établissant les fiducies Killam, est de contribuer à préparer l'avenir du Canada en encourageant les études supérieures. J'espère ainsi accroître les réalisations des Canadiens dans les domaines scientifique et universitaire, élargir le champ d'action des universités canadiennes et promouvoir la compréhension et l'harmonie entre les Canadiens et les gens des autres pays. »</p> <p style="text-align: right;">Tiré du testament de Dorothy J. Killam, qui est décédée le 27 juillet 1965</p>
<p><b>Description du programme</b></p>	<p>Le Programme Killam comporte deux volets : les Prix Killam et les Bourses de recherche.</p> <p>Ces prix et bourses, qui sont administrés par le Conseil des arts du Canada, ont pour objet d'aider des chercheurs de compétence exceptionnelle à mener des recherches de grande envergure et d'intérêt général. Ils ont été créés à la mémoire de l'époux de M<sup>me</sup> Dorothy J. Killam, Izaak Walton Killam, pour souligner ses réalisations exceptionnelles.</p> <p>Les <b>Prix Killam</b> visent à honorer des chercheurs canadiens de compétence exceptionnelle engagés activement dans la recherche au Canada en milieu universitaire, hospitalier, ou dans des institutions scientifiques et de recherche, ou toutes autres institutions. Les prix sont financés par des dons que M<sup>me</sup> Killam a faits au Conseil des arts du Canada de son vivant et dans son testament. Ils sont décernés tous les ans par voie de concours afin d'aider les chercheurs à réaliser des travaux dans l'un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sciences humaines;</li> <li>• sciences sociales;</li> <li>• sciences naturelles;</li> <li>• sciences de la santé;</li> <li>• génie.</li> </ul> <p>Habituellement, le Conseil des arts accorde chaque année un prix dans chacun des cinq domaines.</p> <p>Les lignes directrices pertinentes pour le volet des <b>Bourses de recherche Killam</b> peuvent être obtenues sur le site du Conseil des arts du Canada, à <a href="http://www.conseildesarts.ca/prix/killam">www.conseildesarts.ca/prix/killam</a>, ou en demandant un exemplaire au Service des prix et dotations.</p>
<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité vous permet de présenter une candidature, mais ne garantit pas que le candidat obtienne un prix.</p> <p>Le Conseil des arts se réserve le droit d'interpréter le contenu de ces lignes directrices et formulaire de mise en candidature.</p> <p><b>Candidats admissibles</b></p> <p>Les chercheurs ne peuvent poser leur propre candidature pour un Prix Killam; celle-ci doit être soumise par un spécialiste dans leur discipline.</p>

<b>Admissibilité (suite)</b>	<p>Les Prix Killam sont destinés à des chercheurs qui ont apporté, au fil des années, une contribution importante et remarquable à la recherche universitaire au Canada. Non seulement les candidats doivent avoir à leur actif des réalisations exceptionnelles, mais on s'attend à ce qu'ils continuent à enrichir le patrimoine intellectuel et scientifique du Canada.</p> <p>Ils doivent donc mener encore activement des travaux de recherche et en publier les résultats. Les Prix Killam ne constituent pas une récompense de « fin de carrière » ni la reconnaissance d'une importante réalisation. Les candidats doivent être presque à l'apogée d'une carrière remarquable.</p> <p>Seuls les citoyens canadiens sont admissibles, et les prix ne sont pas décernés à titre posthume. Les candidats ne sont cependant pas tenus d'habiter au Canada au moment de leur mise en candidature.</p> <p><b>Restrictions</b></p> <p>Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada et ceux du Comité de sélection Killam ne sont pas admissibles à ce programme, et ce, durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de celui-ci.</p> <p>Les prix ne peuvent être attribués plus d'une fois à la même personne.</p>
<b>Présentation répétée d'une candidature</b>	<p>L'auteur peut soumettre une même candidature aussi souvent qu'il le désire. L'auteur ne peut utiliser le même dossier qu'à deux reprises, pour la date limite de l'année suivante. Dans ce cas, il doit envoyer une lettre au Conseil des arts pour demander que le dossier de candidature soit soumis de nouveau, et y joindre un curriculum vitae révisé du candidat, au plus tard à la date limite du concours.</p>
<b>Montant des prix</b>	<p>Chaque lauréat d'un Prix Killam reçoit 100 000 \$.</p>
<b>Évaluation des candidatures</b>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les récipiendaires seront choisis par le Comité de sélection interdisciplinaire Killam, lequel est composé de 15 éminents chercheurs. Le Conseil des arts du Canada sélectionne les membres du Comité en tenant compte des noms recommandés par des spécialistes des milieux universitaires et de la recherche canadiens et étrangers. Les membres du comité seront également sélectionnés de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des différentes disciplines artistiques et de recherche, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones, ainsi que de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada se réserve le droit de solliciter des lettres d'évaluation de spécialistes externes.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, les candidats sont invités à lire le document intitulé <i>L'évaluation par les pairs au Conseil des arts du Canada : comment sont prises les décisions</i>, qu'ils peuvent consulter sur le site web.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le Comité de sélection Killam évalue la qualité des mises en candidature en les comparant les unes aux autres dans un contexte national. Les prix sont remis aux candidats que le Comité de sélection juge exceptionnels.</p> <p>Les lauréats des Prix Killam sont choisis en fonction du but des prix et des critères d'admissibilité.</p>

<p><b>Renseignements généraux sur le Conseil des arts du Canada</b></p>	<p>Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale autonome. Le Conseil des arts du Canada a été créé par une loi du Parlement en 1957 pour favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. À titre d'organisme national de soutien aux arts du Canada, sa principale activité est de fournir des subventions et des services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens, en plus de leur accorder des prix, et ce, dans une vaste gamme de disciplines et de pratiques artistiques. De plus, il administre le secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO ainsi que de la Commission du droit de prêt public.</p> <p>Outre son rôle premier de promouvoir et de favoriser les arts, le Conseil des arts administre et remet plusieurs bourses et prix dans les domaines suivants : arts, sciences humaines, sciences sociales, sciences naturelles, sciences de la santé, génie et gestion des arts. Ces prix et bourses reconnaissent les réalisations d'artistes, de chercheurs et d'administrateurs canadiens exceptionnels. Le Conseil des arts s'est engagé à mieux faire connaître ces personnes et organismes d'exception et à leur rendre hommage à l'échelle nationale comme internationale.</p> <p>Des crédits annuels du Parlement constituent la principale source de fonds de l'organisme. S'y ajoutent les revenus d'une caisse de dotation constituée par le Parlement en 1957, ainsi que divers dons et legs provenant du secteur privé, dont le revenu est affecté aux fins stipulées. Le Fonds Killam, qui s'élevait à environ 56,8 millions de dollars au 31 mars 2011, est le plus important de ces dons et legs.</p>
<p><b>Renseignements généraux sur les Killam et les fiducies Killam</b></p>	<p><b>Les Killam</b></p> <p>D'origine modeste, Izaak Walton Killam naît en 1885 à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et entre à 18 ans dans le monde des affaires comme commis subalterne à la succursale de Yarmouth de la Union Bank of Halifax. Muté peu après au siège social de la banque à Halifax, il ne tarde pas, grâce à son talent et à sa réputation, à attirer l'attention de Maxwell Aitken (futur lord Beaverbrook), alors occupé à mettre sur pied la Royal Securities Corporation. En 1904, M. Aitken persuade le jeune Killam de se joindre au personnel de la Royal Securities, et c'est pour ce dernier le début d'une brillante carrière dans le domaine des finances.</p> <p>En 1914, M. Killam remplace lord Beaverbrook à la présidence de la Royal Securities et, peu après, achète ses parts dans l'entreprise. Pendant 40 ans, il préside la société qui, sous son impulsion, devient l'une des firmes de placements les plus influentes du pays; lui-même s'impose comme l'une des figures marquantes de l'histoire des finances du Canada.</p> <p>Conscient de l'énorme potentiel des industries forestières et hydro-électriques et des services publics du Canada, M. Killam participe activement à l'organisation et à la modernisation de bon nombre de sociétés dans ces secteurs. Font en effet partie du portefeuille de la Royal Securities des centrales hydro-électriques de l'Alberta, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, ainsi que des entreprises de pâtes et papier de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse. Parmi les autres sociétés dans lesquelles M. Killam a des intérêts figure Moirs Limited de Halifax, qui devient, sous son influence, l'une des chocolateries les plus connues du Canada.</p> <p>Malgré ses prodigieuses réussites professionnelles, Izaak Walton Killam est un homme très réservé. Il fuit la publicité et est presque inconnu à l'extérieur de son cercle très restreint de relations personnelles. Les dons généreux qu'il fait aux œuvres de bienfaisance tout au long de sa vie sont toujours versés de façon anonyme.</p>

<p><b>Renseignements généraux sur les Killam et les fiducies Killam (suite)</b></p>	<p>Dans sa vie personnelle, M. Killam est un pêcheur de saumon infatigable et, comme son épouse Dorothy, un adepte passionné de baseball, particulièrement des Dodgers de Brooklyn.</p> <p>Dorothy Killam, née Dorothy Brooks Johnston, voit le jour en 1899 à St. Louis, au Missouri, de parents assez à l'aise. Sportive et grande voyageuse, elle fait également de solides études et possède une bonne connaissance du français et de l'allemand. Contrairement à son époux, elle est d'un naturel expansif et aime la compagnie. Après leur mariage, en 1922, M. et M<sup>me</sup> Killam s'établissent à Montréal, centre de l'empire financier Killam.</p> <p>Izaak Walton Killam meurt subitement d'une crise cardiaque en 1955, à son chalet de pêche au Québec. Il laisse tous ses biens à son épouse, qui fait preuve, elle aussi, d'une rare perspicacité financière en accroissant considérablement cette fortune au cours des dix années suivantes. Après plusieurs années de santé chancelante, M<sup>me</sup> Killam décède à son tour en 1965. Dans son testament, elle donne le coup d'envoi aux plans qu'elle et son mari ont arrêtés pendant leurs dernières années de vie commune. En effet, ce document respecte de façon générale les volontés de M. Killam, mais comprend en outre un important legs pour la construction, à sa mémoire, d'un hôpital pour enfants à Halifax.</p> <p><b>Les fiducies Killam</b></p> <p>De son vivant et dans son testament, M<sup>me</sup> Dorothy Killam a donné en tout quelque 100 millions de dollars aux établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Conseil des arts du Canada;</li> <li>• l'Université Dalhousie;</li> <li>• l'Institut neurologique de Montréal;</li> <li>• l'Université de l'Alberta*;</li> <li>• l'Université de la Colombie-Britannique.</li> </ul> <p>*En 1978, une partie du legs destiné à l'Université de l'Alberta a été cédée à l'Université de Calgary, après que celle-ci eut obtenu sa propre charte.</p> <p><b>Les fiduciaires Killam</b></p> <p>George T.H. Cooper, C.M., c.r., LL.D., Halifax  John H. Matthews, LL.D, Toronto  M. Ann McCaig, C.M., A.O.E., LL.D., Calgary  John S. Montabano, C.F.A., Vancouver</p>
---	--

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Le Conseil des arts communiquera avec les lauréats et les auteurs de leur mise en candidature par téléphone pour leur annoncer leur sélection. Le Conseil des arts avisera également tous les autres auteurs de mises en candidature par écrit des résultats finaux avant la fin du mois de mars. <b>Exception faite des lauréats, le Conseil des arts ne communiquera pas avec les candidats proposés.</b></p> <p>Les lauréats et les auteurs de la mise en candidature ne peuvent pas révéler les résultats du concours avant que le Conseil des Arts n'en fasse l'annonce officielle. Les résultats du concours sont généralement rendus publics tous les printemps, par voie de communiqué. Les résultats ne seront pas donnés par téléphone ou par courriel.</p> <p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il incombe à l'auteur de la mise en candidature de fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au Comité de sélection Killam.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque candidature.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux (excepté votre lettre de mise en candidature et les lettres d'appui, dûment signées). Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sur des feuilles distinctes de papier <b>blanc</b> (format lettre 8 ½ po x 11 po)</li><li>• imprimées d'un seul côté</li><li>• avec une police d'au moins 11 points</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).</li></ul> <p>L'impression en couleurs sur des feuilles colorées ou dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.</p>
---------------------------------	---

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées aux Prix</b></p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix <b>si la mise en candidature est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Une fois avisés, les lauréats doivent confirmer leur intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts du Canada n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Les lauréats doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils doivent en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions, les cycles de conférences et d'autres événements connexes.</p> <p><b>Imposition des Prix</b></p> <p>Les Prix Killam ne sont généralement pas imposables. Pour toute question relative à l'impôt, les lauréats doivent s'adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p>
<p><b>Lauréats et membres du Comité de sélection</b></p>	<p>Veillez visiter <a href="http://www.conseildesarts.ca/prix/killam">www.conseildesarts.ca/prix/killam</a> pour la liste des lauréats des Prix Killam. Une liste cumulative des récipiendaires est aussi disponible à cette adresse.</p> <p>Vous pouvez aussi consulter les communiqués affichés sur cette page web pour connaître les noms des membres du Comité de sélection.</p>



## Programme Killam du Conseil des arts du Canada : Prix Killam

Les renseignements inscrits sur les deux pages suivantes ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

### IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature :  Dr.  Prof.  M<sup>me</sup>  M.

Adresse postale :

Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Nom du candidat proposé :  Dr.  Prof.  M<sup>me</sup>  M.

Département ou école Établissement

Adresse postale de l'école ou de l'établissement :

Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (bureau) Télécopieur

Adresse postale personnelle :

Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Courriel

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE**

Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi?  
(Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil.)  Oui  Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts ?  Français  Anglais

**Pour que votre mise en candidature soit admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

**À titre de l'auteur de la mise en candidature pour les Prix Killam :**

- j'ai lu attentivement les critères décrits dans les lignes directrices relatives aux mises en candidature et affirme que le candidat proposé y satisfait;
- j'accepte les conditions de ce prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire de mise en candidature sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'auteur de la mise en candidature  
(Une signature originale est requise.)

\_\_\_\_\_  
Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.



## Programme Killam du Conseil des arts du Canada : Prix Killam

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par mise en candidature. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de mise en candidature ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

### **PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)**

**Nom de l'auteur de la mise en candidature :**

Nom

Rang universitaire

Département ou école

Établissement

Ville

Province ou territoire

### **PARTIE A2 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)**

**Nom du candidat proposé :**

Nom

Rang universitaire

Département ou école

Établissement

Ville

Province ou territoire

### **PARTIE A3 – CATÉGORIE OU DOMAINE AUQUEL SE RATTACHE LA CANDIDATURE**

Veillez indiquer l'**une** des catégories suivantes :

Génie     Sciences de la santé     Sciences humaines     Sciences naturelles     Sciences sociales

Le Conseil des arts du Canada se réserve le droit de mettre une candidature dans une catégorie ou un domaine qui lui semble plus approprié afin de s'assurer que tous les candidats proposés évoluant dans un contexte semblable sont évalués dans la même catégorie ou le même domaine.

**PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR LES SPÉCIALISTES QUI FOURNISSENT  
DES LETTRES D'APPUI**

Des lettres d'appui (en français ou en anglais) **d'au plus trois spécialistes** peuvent être soumises à l'appui de cette candidature. Il peut s'agir d'experts résidant au Canada ou à l'étranger. Si les lettres sont traduites d'une autre langue, les originaux doivent également être soumis.

Il est recommandé que vous, l'auteur de la mise en candidature, informiez les personnes qui rédigeront les lettres d'appui du contenu de votre dossier de candidature et que vous leur demandiez d'éviter les répétitions.

1)

Nom \_\_\_\_\_

Département ou école \_\_\_\_\_ Établissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

2)

Nom \_\_\_\_\_

Département ou école \_\_\_\_\_ Établissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

3)

Nom \_\_\_\_\_

Département ou école \_\_\_\_\_ Établissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**PARTIE C – DOCUMENTATION D’APPUI**

Vous devez également soumettre la documentation d’appui suivante avec votre formulaire. La documentation d’appui ne vous sera pas retournée.

- une preuve de la citoyenneté canadienne du candidat proposé (p. ex., une photocopie de la page principale de son passeport). Ne soumettez pas de documents originaux.

**Les documents suivants seront transmis au comité d’évaluation par les pairs :**

- une lettre de mise en candidature signée;
- une brève description (maximum de **deux pages**) de la nature des travaux de recherche du candidat et des contributions importantes de ce dernier au domaine, y compris la raison pour laquelle il devrait être pris en considération pour le prix (cette information peut figurer dans la lettre de mise en candidature);
- une notice biographique du candidat dans laquelle sont présentés brièvement sa formation, ses réalisations importantes, ses travaux de recherche actuels ainsi que les distinctions et les prix qu’il a reçus (maximum d’**une page**);
- le curriculum vitae du candidat, y compris une liste de ses publications et de ses activités professionnelles, selon le cas.

**PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veuillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les parties du formulaire de mise en candidature et joint toute la documentation d’appui requise. Assurez-vous d’inscrire le nom du candidat proposé sur tous les documents.

**Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l’ordre indiqué ci-dessous.**

- Identification de l’auteur de la mise en candidature et du candidat proposé
- Déclaration de l’auteur de la mise en candidature
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence ou de travail de l’auteur de la mise en candidature
- Partie A2 – Nom et lieu de résidence ou de travail du candidat proposé
- Partie A3 – Catégorie ou domaine auquel se rattache la candidature
- Partie B – Renseignements sur les spécialistes qui fournissent des lettres d’appui
  - Lettres d’appui (maximum de **trois**)
- Partie C – Documentation d’appui
  - Preuve de la citoyenneté canadienne du candidat proposé
  - Lettre de mise en candidature signée
  - Brève description des travaux de recherche des contributions (maximum de **deux pages**)
  - Notice biographique du candidat (maximum d’**une page**)
  - Curriculum vitae du candidat, y compris une liste de ses publications et de ses activités professionnelles, selon le cas.

**Envoyez votre mise en candidature à l’adresse suivante :****Programme Killam****Prix et dotations**

Conseil des arts du Canada

350, rue Albert

C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8